

M. Albert Frigon donne ensuite lecture du rapport suivant du Comité de Surveillance, lequel est adopté.

*A Monsieur H. Laporte, Président  
Général de l'Association Saint-  
Jean-Baptiste.*

Le Comité de Surveillance de la Caisse Nationale d'Économie a l'honneur de faire le rapport suivant :

Sur convocation de M. le secrétaire-trésorier, le Comité de Surveillance a tenu séance au Monument National, samedi, le 23 février 1907.

Présents : — MM. A.-J. Laurence, J.-A. Maucotel, J.-O. Martineau, J.-B. Desbois et A.-P. Frigon.

M. A.-J. Laurence, pour des raisons personnelles, est dans l'impossibilité de continuer d'accepter la présidence du Comité, et M. J.-A. Maucotel est élu à l'unanimité pour le remplacer.

M. A.-P. Frigon agit comme secrétaire.

Suivant le désir exprimé par M. l'ex-président, il est décidé qu'à l'avenir il sera tenu un livre des minutes des séances du Comité.

Votre Comité a constaté avec plaisir le succès obtenu par le dernier concours et il espère que le bureau de direction continuera cette politique de concours.

Votre Comité approuve entièrement la décision du bureau de direction de charger un montant d'admission comme membre de la Caisse. Ce nouveau revenu contribuera grandement à aider les sections dans le travail de propagande, car réellement il appartient maintenant aux sections de faire un travail de recru-

tement imitant en cela les « Prévoyants de l'Avenir » dont les sections, même gratuitement, font aujourd'hui le succès de la Société, par un travail de recrutement des plus efficaces.

Afin de rendre plus effectif le travail pour la vérification des valeurs de la Caisse, votre Comité demande que, à l'avenir, MM. les auditeurs, ou peut-être M. le secrétaire-trésorier, se procurent un certificat signé par les autorités compétentes, attestant le montant dû au 31 décembre de chaque année (capital et intérêt) par chacun des débiteurs de la Caisse, sauf naturellement ce qui est prêté sur débentures au porteur.

Votre Comité a, par son président et M. Desbois, fait la vérification des valeurs formant le capital de la Société; votre Comité a aussi vérifié l'état ci-annexé et signé par messieurs les auditeurs; l'item de \$18,904.55 se trouvant pour \$18,012.98 en banque et \$891.57 en caisse et que les débentures de la Ville de Montréal ont depuis été converties en un dépôt à la Banque Provinciale. Votre Comité croit qu'en toute justice pour les membres de la Caisse, ceux des années 1901-1902-1903 qui ne sont pas en règle doivent être dès maintenant rayés des livres de la Caisse ayant été suffisamment invités à se conformer aux règlements.

Votre Comité verrait avec plaisir chacun des membres de la Caisse devenir membre de la Saint-Jean-Baptiste et, afin d'aider à arriver à ce but, ne serait-il pas possible de faire signer la demande d'admission